

## **Faculté de droit et de criminologie**

### **Rapport de stage**

*Stage au sein de l'Association d'aide aux Migrants en Situation Vulnérable (AMSV).  
Oujda, Maroc.*

BLOOTACKER Emma  
73242100  
Année 2025-2026

SAROLEA Sylvie

## Table des matières

PARTIE 1. LE STAGE .....	3
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 1. CONTEXTE MIGRATOIRE AU MAROC ET CADRE JURIDIQUE.....</b>	<b>5</b>
<i>Section 1. État actuel de la migration au Maroc.....</i>	5
<i>Section 2. Cadre juridique et politique de la migration au Maroc .....</i>	6
<b>CHAPITRE 2. RÔLE DES ASSOCIATIONS DANS L'ASSISTANCE DES MIGRANTS ET DEMANDEURS D'ASILE AU MAROC.....</b>	<b>13</b>
<i>Introduction .....</i>	13
<i>Section 1. Acteurs de la société civile et les organisations internationales dans l'assistance aux migrants .....</i>	14
<i>Section 2. Organisations étatiques et internationales .....</i>	23
PARTIE 2. MON EXPÉRIENCE PERSONNELLE .....	29
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>30</b>
<i>Section 1. Rencontres marquantes.....</i>	30
<i>Section 2. réflexions culturelles.....</i>	31
CONCLUSION .....	33



Membres de l'OMDH



# Partie 1. Le stage

Madame  
Latifa, juriste  
et membre de  
l'AMSV



Monsieur Hassane Ammari,  
président de l'AMSV



# Introduction

Après des centaines de mails envoyés, des dizaines d'appels téléphoniques, de messages échangés, Clara Seilleur et moi-même avons l'honneur de vous annoncer que nous partons au Maroc, à Chichaoua. Enfin presque...

Le 09 septembre 2025, nous arrivons à Chichaoua, au sein de l'association « *Tildat* ». L'expérience fut néanmoins très brève. Bien que l'association ait pour mission la défense des droits humains et l'amélioration des conditions de vie des femmes en difficulté, les actions concrètes se limitaient essentiellement à des ateliers de couture et de cuisine. Ces activités, certes porteuses de sens pour les bénéficiaires, ne nous permettaient malheureusement pas de réaliser un travail juridique en lien avec les objectifs de la Clinique.



Il aura donc fallu deux jours à peine pour que nous quittions la région de Marrakech-Safi, que nous traversons le Maroc et que nous nous rendions à Oujda, ville frontalière avec l'Algérie. Le trajet était long : quinze heures de transports sans fermer l'œil, ce n'était pas une partie de plaisir.

À Oujda, nous avons été accueillies au sein de Association d'aide aux Migrants en Situation Vulnérable (AMSV)<sup>1</sup>.

Cette association créée en 2017 a divers objectifs : lutter pour la liberté de circulation de chaque personne migrante, lutter contre la fermeture et l'externalisation des frontières, lutter contre les criminalisations de la migration, favoriser l'autonomisation juridiques des individus et des communautés vulnérables, lutter contre l'exclusion, la discrimination et les stéréotypes des personnes migrantes vulnérables, accompagner et assister les familles des migrant décédés, détenus et disparus aux frontières et en mer mais aussi former, informer et sensibiliser les acteurs associatifs, chercheurs universitaires, journalistes et communautés migrantes sur les droits des migrants.

La dernière semaine de stage s'est déroulée à Rabat, où nous avons eu la chance de pouvoir participer à la conférence transnationale du 3 au 5 octobre 2025, organisée par l'Association des Réfugiés et Communautés Migrantes (ARCOM) en collaboration avec le réseau Afrique-Europe Interact.

Durant notre séjour, nous avons pu rencontrer diverses organisations, acteurs du milieu juridique, académique, associatif et militant ainsi que des personnes directement concernées par la migration. Ces rencontres nous ont permis de nous rendre compte des réalités migratoires au Maroc et spécifiquement à Oujda.

<sup>1</sup>[https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.facebook.com/AMSV\\_Oujda/%3Flocale%3Dfr\\_FR&ved=2ahUKEwiw9\\_fticKQAxWV2AIHHZwQO-wQFnoECCgQAQ&usg=AOvVaw2HeK96KT39VJ74VZg1vT8p](https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.facebook.com/AMSV_Oujda/%3Flocale%3Dfr_FR&ved=2ahUKEwiw9_fticKQAxWV2AIHHZwQO-wQFnoECCgQAQ&usg=AOvVaw2HeK96KT39VJ74VZg1vT8p)

# Chapitre 1. Contexte migratoire au Maroc et cadre juridique

## Section 1. État actuel de la migration au Maroc

Les rencontres que nous avons eues avec le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étranger·e·s et migrant·e·s (GADEM) et l'Organisation Internationale pour les Migrants (OIM) à Rabat m'ont permis de comprendre davantage le contexte migratoire au Maroc et la complexité qui en résulte. Avant ce séjour, j'avais une vision principalement théorique et extérieure des flux migratoires.

J'ai réalisé à quel point la position géographique du pays joue un rôle central : situé à la croisée de l'Afrique et de l'Europe, le Maroc est à la fois un pays d'émigration, de transit et d'immigration.

Au sein même du continent africain, la migration connaît une croissance notable. Selon les chiffres que l'OIM nous a partagés, en 2020 environ 21 millions d'africains vivaient dans un autre pays du continent. Ces chiffres montrent à quel point les mouvements internes au sein du continent sont bien réels.

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2024 relève que le Maroc accueille près de 150 000 personnes migrantes étrangères, qu'elles soient en situation régulière ou non, réfugiées ou demandeuses d'asile. Ces populations sont surtout concentrées dans les régions de Casablanca et Rabat qui abritent respectivement environ 60 000 et 29 000 personnes étrangères.

Mais le Maroc est aussi un pays de transit et de départ, au cœur des routes migratoires de l'Atlantique ouest-africain et de la Méditerranée occidentale. Beaucoup de personnes migrantes y passent dans l'espoir d'atteindre l'Europe.

En 2024, le ministère marocain de l'Intérieur a déclaré que 78 685 personnes ont été interceptées alors qu'ils tentaient de rejoindre l'Union européenne. Parmi elles, 58 % venaient d'Afrique de l'Ouest, 12 % d'Afrique du Nord et 9 % d'Afrique de l'Est et du Centre. La même année, les autorités ont également démantelé 210 réseaux de trafiquants et secouru plus de 14 000 personnes en mer.

Le pays doit gérer des dynamiques migratoires de plus en plus complexes, influencées notamment par des facteurs comme le changement climatique. Cela demande une approche coordonnée et durable, fondée sur la coopération internationale et sur des initiatives capables de concilier sécurité, humanité et solidarité<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Bilan annuel OIM Maroc. Résultats clés 2024 : la diversité au cœur de nos actions.

Dans le rapport publié par l'OIM en 2024, nous pouvons lire : « *Pays hôte du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté en 2018 à Marrakech, le Maroc joue un rôle clé dans sa mise en œuvre et a co-présidé, jusqu'à la fin de l'année 2024, l'Initiative des pays champions du Pacte mondial pour les migrations* »<sup>3</sup>. L'OIM présente le Maroc comme un acteur modèle et engagé dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. C'est une façon bien idéalisée de voir les choses, quand on pense que tous les jours, des migrants subsahariens sont arrêtés dans les grandes villes du nord du Maroc, puis transportés discrètement dans des bus vers des villages reculés du sud, voir abandonnés aux abords du désert du Sahara, parfois sans eau ni assistance<sup>4</sup>.



Ces pratiques de déplacements internes, dont on parle très peu, visent justement à ne pas attirer l'attention médiatique. C'est une réalité qui me choque particulièrement. Les forces auxiliaires évitent les refoulements frontaliers visibles et opèrent plutôt à des déplacements internes discrets pour maintenir cette image d'un pays « modèle » en matière de gestion migratoire.

Les associations que j'ai rencontrées sur le terrain restent en général prudentes dans leur communication à ce sujet. Le GADEM, quant à lui, dénonce explicitement ces violations des droits humains et rappelle qu'elles sont incompatibles avec les principes du Pacte mondial que le Maroc est censé incarner.

## Section 2. Cadre juridique et politique de la migration au Maroc

### *Sous – section 1. Lois et propositions de loi*

Toutes les rencontres que nous avons faites avec des associations ou personnes militantes nous ont permises de comprendre davantage le cadre juridique de la migration au Maroc. Mais c'est Mohammed, chercheur doctorant et membre volontaire au sein de l'Association d'aide aux migrants en situation vulnérable, qui a pu éclairer complètement notre compréhension sur le sujet.

Au niveau des lois existantes, au risque d'être brève, il n'existe qu'une seule loi : « la loi 02/03 relative à l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc, l'immigration et l'émigration irrégulières »<sup>5</sup>.

Comme nous l'ont rappelé Monsieur Amarti, membre du Conseil national des droits de l'Homme, ainsi que Monsieur Aynaou, professeur à la Faculté de droit de Oujda, et bien d'autres encore, c'est une loi purement sécuritaire, née dans un contexte de suspicion générale

<sup>3</sup> Bilan annuel OIM Maroc. Résultats clés 2024 : la diversité au cœur de nos actions.

<sup>4</sup> Pratique qui nous a été expliquée par le GADEM.

<sup>5</sup> Loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières, *Bulletin officiel*, 20 novembre 2003, p.1295 et s.

consécutif aux attentats du 16 mai 2003. Son objectif principal est de contrôler et réguler les flux migratoires, plutôt que de protéger les personnes migrantes.

La seule disposition protectrice que contient cette loi est celle prévue à l'article 26, lequel énonce les catégories de personnes ne pouvant faire l'objet d'une décision d'expulsion. Cette protection reste toutefois très restrictive.

Bien que le Maroc ait signé en 2018 le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, la mise en œuvre de la loi 02/03 semble contradictoire à ces engagements. Plus de vingt ans après l'adoption de ladite loi, il n'existe toujours aucune application claire et uniforme de ses dispositions. Pratiquement toutes les associations et acteurs que nous avons pu rencontrer, pour ne pas dire tous, nous ont parlé d'une nécessité urgente de réformer la législation en vigueur.

Cette insuffisance législative se fait également ressentir au niveau des engagements internationaux du Maroc.

Monsieur Aynaou met l'accent sur plusieurs réalités interpellantes. La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, ainsi que son Protocole de 1967, ont bien été ratifiés par le Maroc. Toutefois, pour qu'une Convention soit effectivement applicable au niveau national, une loi interne est nécessaire. Or, il n'existe à ce jour aucune législation nationale spécifique à l'asile. En outre, la jurisprudence en la matière est quasiment inexistante : la Convention de 1951 est très rarement interprétée par les tribunaux marocains.

Face à ce déficit législatif, Monsieur Aynaou relève que certaines propositions de lois ont été envisagées. En septembre 2013, le Maroc lance le chantier d'une « nouvelle politique d'immigration et d'asile ». A l'initiative du Roi, trois projets législatifs sont envisagés. Le premier projet de loi porte sur la lutte contre la traite des êtres humains, le deuxième est relatif à l'asile et le dernier porte sur l'immigration. A l'heure actuelle, seule la loi relative à la traite d'êtres humains a été adoptée.

Le 09 décembre 2015, le Secrétariat Général du gouvernement inscrit le projet de loi relatif à l'asile à l'ordre du jour du Conseil du gouvernement, avant de le retirer le jour même.

En 2017, dans un contexte où le Maroc se voit à nouveau critiqué pour le non-respect des droits des migrants, les discussions reprennent et un second projet de loi (66-17) est soumis au conseil du gouvernement.

Or aujourd'hui, plus de dix ans plus tard, ce projet de loi sur l'asile n'a toujours pas été soumis à la discussion parlementaire. Selon le professeur Aynaou, le fait de ne pas ouvrir cette discussion est un réel choix, il s'agit d'une stratégie de non-action volontaire. Rappelons qu'en 2015, le Roi affirmait déjà haut et fort que « le Maroc ne sera jamais une terre d'asile ».

## Sous – section 2. Procédures de régularisation et d'asile au Maroc

Le point relatif aux procédures de régularisation et d'asile au Maroc est un aspect particulièrement complexe. Il m'a fallu plusieurs jours pour en comprendre pleinement le fonctionnement ainsi que l'articulation entre les organes impliqués. Cela peut s'expliquer par le fait que les différentes associations que nous avons rencontrées semblaient elles-mêmes incertaines quant au fonctionnement exact de ces procédures, et que leurs discours présentaient souvent des incohérences. Mais cette incertitude relève également que le cadre juridique marocain reste incomplet en ce qu'il n'existe pas de loi pleinement consacrée à ce statut. En conséquence, le rôle du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) reste central, tandis que les associations locales tentent de combler les lacunes institutionnelles.

Cette complexité interroge la clarté et l'accessibilité du dispositif, en particulier pour les personnes migrantes, souvent dépourvues des outils linguistiques ou administratifs nécessaires à l'accomplissement des démarches.

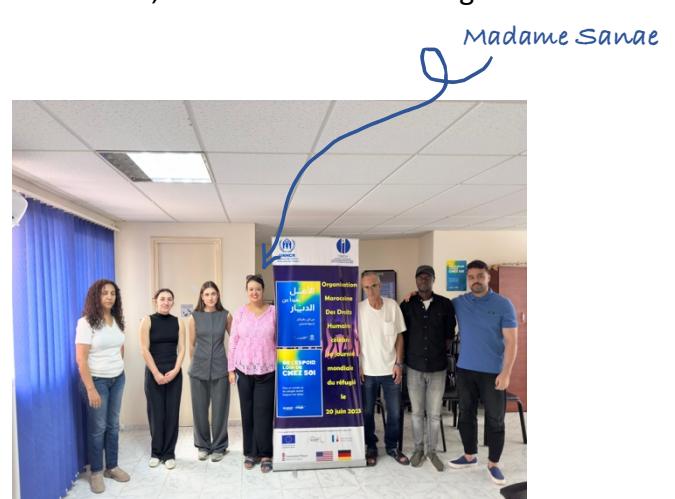
*Disclaimer* : à l'issue de cette procédure, il est rare que les migrants soient reconnus au niveau national comme étant réfugiés au Maroc. Selon les associations, 20% seulement des migrants au Maroc ont acquis ce statut.

Madame Sanae, membre de l'Organisation Marocaine des Droits Humains de Oujda (OMDH) nous a expliqué en détail la procédure à suivre pour les demandeurs d'asile au Maroc.

Cette procédure commence par un entretien à l'OMDH. La première observation marquante concerne l'accueil réservé aux demandeurs d'asile. Alors qu'ils pouvaient auparavant patienter à l'intérieur des locaux de l'association, ce mercredi 17 septembre 2025, une soixantaine de migrants attendaient dans la rue, sous un soleil de 38°C. La porte était fermée : certains frappaient pour attirer l'attention, d'autres tentaient de pénétrer dès qu'elle s'ouvrait, d'autres encore restaient simplement à attendre. Il était évident que chacun tenait énormément à obtenir un rendez-vous. Cette situation m'a profondément marquée et semble montrer une dégradation des conditions d'accueil.

La procédure d'asile débute donc par cet entretien préliminaire, organisé par l'OMDH. Lors de ce rendez-vous, l'association relève les informations de base comme le nom, le prénom, la raison pour laquelle il a quitté son pays d'origine, sa situation familiale,... Un peu à l'image du premier entretien pratiqué en Belgique.

Un aspect intéressant au Maroc est le système de référencement : dès la demande introduite auprès de l'OMDH, les migrants peuvent être orientés vers différentes associations partenaires locales selon leurs besoins spécifiques, comme un soutien médical ou un hébergement d'urgence.



À l'issue de ce premier rendez-vous, un second entretien est fixé, cette fois avec le HCR. Les délais sont extrêmement long : actuellement, il faut attendre au minimum jusqu'en juin 2026 pour avoir un rendez-vous avec l'HCR. Selon Monsieur Saïd Azelif, membre du GADEM, ce délai peut atteindre deux à trois ans lorsque le demandeur d'asile provient d'un pays qui n'est pas en situation de guerre. Bien que des délais comparables existent en Belgique, l'ampleur de cette attente soulève de réels enjeux en matière de respects des droits humains.

Lors de ce second entretien, un formulaire d'enregistrement de treize pages, disponible en français, anglais et arabe sera à compléter par le demandeur d'asile. Un employé du HCR posera ensuite une série de questions sur les informations mentionnées dans le formulaire.

Suite à cette procédure d'enregistrement, si le HCR délivre une réponse positive, le demandeur d'asile obtiendra un certificat appelé « *acquis de droit* » et sera reconnu comme un réfugié. Toutefois, cette protection du HCR demeure restrictive : elle protège d'une potentielle expulsion ou d'un refoulement, mais aux yeux de la loi, elle n'accorde aucun droit légal au Maroc concernant le séjour, le travail ou l'accès aux services de base<sup>6</sup>. De plus, même ces garanties minimales de non refoulement et de non-expulsion sont souvent bafouées dans la pratique. Ainsi, la protection internationale offerte par le HCR apparaît en réalité largement inefficace et ces réfugiés restent très vulnérables<sup>7</sup>.

Dans le cas où le HCR rejette la demande introduite, la personne migrante aura trente jours pour faire appel de cette décision. L'appel se fait auprès du bureau du HCR. Il y aura lieu de communiquer toute information ou preuve nouvelle.

Ce qui est particulier dans la procédure d'asile au Maroc, c'est que même lorsqu'une personne obtient cet *acquis de droit* et est reconnue comme réfugiée au niveau international par l'HCR, au niveau national, le Maroc ne reconnaît pas officiellement son statut de réfugié. En effet, elle ne reçoit pas automatiquement de titre légal de séjour. Pour que ce soit le cas, il faut entamer une procédure auprès du Bureau des Réfugiés et Apatriides (BRA), et c'est là que les choses coïncident...

Ce Bureau des Réfugiés et Apatriides créé par un décret du 29 août 1957 dépend du ministère des Affaires étrangères. Cet organe est chargé de reconnaître le statut de réfugié, d'assurer leur protection juridique et administrative, et de leur délivrer les documents nécessaires pour faire valoir leurs droits. Pourtant, aucun acteur rencontré durant notre séjour n'en a fait l'éloge. Et la Revue des Droits de l'Homme cite même dans un article de 2023 que : « Le BRA n'a jamais réellement fonctionné »<sup>8</sup>.

D'après Madame Louise Carlier, coordinatrice de projet au sein de l'OIM, les raisons de la non-opérabilité du BRA sont diverses.

La première raison porte sur le fait qu'à ce jour, de nombreuses périodes d'interruptions de ses activités peuvent être relevées : entre 2004-2013, en 2015, 2017-2018, et en 2020, cette instance était dysfonctionnelle.

<sup>6</sup> Explications données par Monsieur M. Amarti, président du CNDH, Oujda.

<sup>7</sup> Traité transnational des personnes : État des lieux et analyse des réponses au Maroc, août 2009

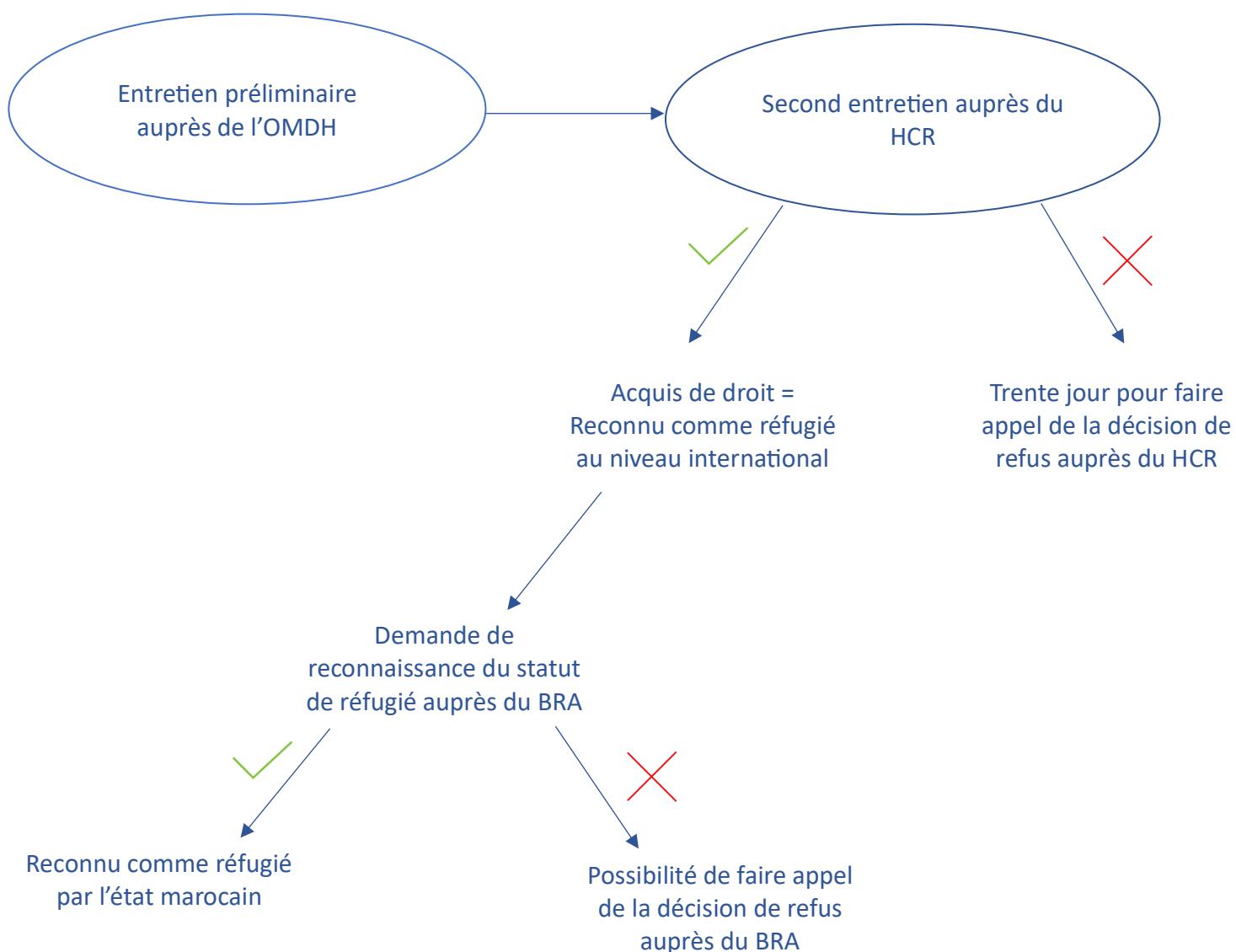
<sup>8</sup> « La fabrique d'un droit d'asile au Maroc. Circulation des normes, tâtonnements juridiques, et atermoiements politiques », Delphine Perrin, 2023.

De plus, le nombre de migrants arrivant au Maroc a considérablement augmenté, sans que le BRA n'adapte son effectif. Il existe une nécessité de renforcer son personnel et ses moyens.

Madame Carlier souligne également le manque de formation du personnel travaillant au sein de cette commission *ad hoc* interministérielle, chargée d'examiner les dossiers de réfugiés reconnus par le HCR. Un autre problème résulte dans le fait que les auditions ont lieu à raison de deux fois par semaine uniquement.

Ce déficit de ressources humaines et de formation engendre un traitement inefficace des demandes d'asile et un grand décalage entre le nombre de réfugiés reconnus par le HCR et ceux effectivement validés par le BRA. Selon les chiffres du GADEM, en 2022, alors que le HCR aurait reconnu 9700 réfugiés, le BRA n'aurait, quant à lui, validé que 240 dossiers.

Ces dysfonctionnements ont pour conséquence que de nombreux réfugiés reconnus par l'HCR se trouvent sans carte de séjour et dans une précarité juridique. Ils vivent dans une situation d'incertitude légale, sans être totalement légaux ni totalement illégaux, en étant protégés par le HCR mais non reconnus par l'État marocain.



### *Sous – section 3. Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile*

Les années 2013 et 2014 sont des années clés dans la politique migratoire au Maroc.

La publication d'un rapport très critique du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) sur la situation migratoire au Maroc, intitulé « Étrangers et Droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle »<sup>9</sup>, entraîne certaines orientations royales qui ont pour but de changer en profondeur la politique du Maroc en la matière.

L'effet le plus immédiat fut le lancement d'une opération exceptionnelle de régularisation des migrants irréguliers se trouvant sur le territoire marocain, qui dura toute l'année 2014. A cet égard, plus de 23 000 migrants vont être régularisés, ce qui représente plus de 92% des demandeurs d'asile au Maroc. Ces derniers vont alors recevoir des cartes de réfugiés et cartes d'immatriculation d'un an renouvelable. Une deuxième vague de régularisation aura lieu en 2016-2017.

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) sera finalement adoptée en décembre 2014. Il s'agit d'une stratégie s'appuyant sur six grands principes : approche humaniste, approche globale, approche droits de l'homme, conformité au droit international, coopération rénovée et responsabilité partagée.

Les résultats recherchés par la mise en œuvre de cette stratégie sont multiples. L'objectif premier est l'intégration des migrants, en leur garantissant leurs droits en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, aux soins de santé et au logement, ainsi qu'à leur participation à la vie politique. Cette stratégie aurait pour objectif également de lutter contre les réseaux de passeurs et la traite d'êtres humains en limitant l'entrée de migrants « illégaux » selon une approche humaine et respectueuse de leurs droits. Finalement, elle vise à établir un cadre juridique pour la migration et l'asile, en se fondant sur les principes des droits de l'Homme.

De part ces différentes mesures, le Maroc a démontré sa volonté de devenir un pays d'accueil et d'adopter une approche humaniste, globale, respectueuse des droits humains qui soit en conformité avec le droit international. Cette volonté est loin d'être réalité dans la pratique...

Bien qu'elle apparaisse comme un outil ambitieux en faveur des personnes migrantes, la SNIA est un projet inachevé. L'association MS2 nous explique : « selon la loi marocaine, pour obtenir une carte de séjour, il faut certains documents. Or, pour avoir ces documents il faut une carte de séjour ». C'est un véritable cercle vicieux étant entendu que cette carte de séjour permet notamment aux réfugiés de louer un appartement avec un bail, ou encore d'accéder au marché du travail<sup>10</sup>.

Pour obtenir cette carte de séjour, sont au minimum requis les documents suivants :

---

<sup>9</sup> Étrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle.

<sup>10</sup> « Les réfugiés peuvent à nouveau obtenir des titres de séjour au Maroc », Z. Aboulfaraj et M. Mahmoud, 2018.

- 2 formulaires blancs et 2 formulaires jaunes de demande de certificat d'immatriculation (mis gratuitement à la disposition des étrangers, sur présentation du passeport) dûment remplis en majuscule et signés par le demandeur ;
- Les originaux des photocopies jointes au dossier devront être présentés au moment du dépôt de la demande du certificat d'immatriculation ;
- 6 photos d'identité de 2,5 cm x 2,5 cm ;
- Photocopie certifiée conforme des 6 premières pages du passeport et des pages où ont été apposés les cachets d'entrée au Maroc ;
- Photocopie du contrat de bail ;
- Un timbre fiscal de 100 Dirhams ;
- Un extrait de casier judiciaire ;
- Un certificat médical<sup>11</sup>

Cette carte de séjour n'est valable que pour un an et doit être renouvelée chaque année. C'est le service des étrangers rattaché à la DGSN (Ministère de l'Intérieur) qui instruit la demande et délivre la carte.

S'ils possèdent un acquis de droit, les demandeurs d'asile peuvent se présenter au Bureau des Réfugiés et Apatrides (BRA). Sur recommandation du BRA, la DGSN délivre la carte de séjour portant la mention « réfugié », ladite personne sera alors reconnue comme étant réfugiée non plus uniquement au niveau international, mais également au niveau national. En pratique, le BRA est dysfonctionnel. Or, la DGSN n'émet pas de carte de séjour « réfugié » sans validation du BRA. C'est ce qui explique que très peu de personnes sont reconnues au niveau national.

Ainsi, bien qu'il existe cette volonté politique affichée, la réalité administrative présente un fossé profond entre le droit et la pratique. Il existe en effet un réel décalage entre le cadre juridique marocain de la migration et sa mise en œuvre administrative. Ce décalage entraîne une absence de droits effectifs pour les personnes migrantes et ouvre la question du rôle fondamental joué par les associations dans leur accompagnement et leur défense.

---

<sup>11</sup><https://www.lec.ma/carte-residence-maroc?srsltid=AfmBOopqPSUF>  
<T8ch0UNCBRXVcCJkSxO9nxbooVgjdefPr9rMBxt2g0>

## Chapitre 2. Rôle des associations dans l'assistance des migrants et demandeurs d'asile au Maroc

### Introduction

Lors de notre séjour au Maroc, les associations que nous avons rencontrées ont très vite insisté sur le fait que l'état n'intervient pas sur la question migratoire, il leur revient donc d'assurer une aide aux migrants. Cela peut paraître surprenant au regard du long développement que j'ai pu consacrer à la fameuse Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNTA), et pourtant, ces associations ont bien raison.

Sur papier, tout est très beau. Lancée en 2013 sous l'impulsion royale, la SNTA prévoit un accès à la santé, à l'éducation des enfants, à la formation professionnelle et à l'emploi, au logement, et prévoit même une protection juridique. L'État a également mis en place des partenariats avec le HCR, l'OIM et plusieurs ministères tels que le ministère de la santé, de l'éducation, des affaires sociales etc. Le Maroc apparaît dès lors comme un pays d'accueil et de transit se voulant particulièrement humaniste.

En réalité, l'État marocain demeure largement absent en ce qui concerne la prise en charge concrète des migrants. Les migrants rencontrent encore d'importants obstacles pour accéder aux soins, à la scolarisation ou au logement, faute de structures publiques adaptées.

Au niveau des soins, nombreux sont les hôpitaux qui refusent de soigner les migrants sans papiers. Aucune couverture médicale étatique n'est prévue pour prendre en charge leurs frais de santé.

Sur le plan de l'hébergement, la situation est similaire. L'État ne prévoit aucun centre d'accueil ou dispositif de logement d'urgence pour les migrants. Les structures existantes sont exclusivement gérées par les associations locales ou les ONG internationales.

En matière de formation, d'emploi et d'intégration, ce sont principalement les associations, souvent financées par l'Union européenne qui interviennent et proposent par exemple des cours de langue, des formations professionnelles ou encore un accompagnement d'insertion économique.

Ce constat permet de comprendre pourquoi les associations locales occupent aujourd'hui un rôle aussi central dans la gestion de la question migratoire au Maroc. Ce sont elles qui assurent la quasi-totalité des services de base. Le Bureau des réfugiés et apatrides, pourtant censé reconnaître le statut de réfugié, reste pour sa part largement inactif, laissant le HCR gérer seul ces procédures.

# Section 1. Acteurs de la société civile et les organisations internationales dans l'assistance aux migrants

## *Sous – section 1. Associations locales*

Sur place, nous avons eu la chance de rencontrer divers associations locales actives dans la lutte pour le droit des migrants au Maroc. Il est important de savoir que ces associations sont pratiquement toutes nées après 2013. De 1995 à 2013, l'église était l'unique acteur présent pour ce qui concerne l'assistance humanitaire des migrants à Oujda.

### *§1. Église*



L'église représente l'une des structures les plus importantes à Oujda en matière d'hébergement pour les migrants. Alors qu'il y a quelques années l'église accueillait environ mille personnes par an, aujourd'hui, ce chiffre a explosé : de janvier 2025 à aout 2025, on recensait plus de 3326 migrants.

Elle offre une aide de première nécessité : distribution de vêtements, repas, soins médicaux, accompagnement psychologique et hébergement temporaire.

Cette aide demeure toutefois de court terme. En principe, les migrants qui s'y rendent ne restent que quelques jours, le temps de se reposer, de se soigner et de reprendre des forces. Il arrive que certaines personnes y restent des années, en raison notamment de leur vulnérabilité.

Notre visite à l'église était très touchante. Alors que nous échangions avec le responsable des lieux, un jeune homme subsaharien âgé de 17 ans s'est approché. Il venait d'arriver à Oujda après avoir marché pendant des jours sous un soleil accablant. Il semblait épuisé. Ses chaussures étaient trouées, ses vêtements sales, et son corps portait de nombreuses marques. Il nous a expliqué avoir été refusé dans tous les bus qu'il avait tenté de prendre.

Partout sur les murs de cette église nous pouvions lire « BOZA FREE ». Clara et moi ne connaissions pas ce mot. On nous a expliqué que ce terme était utilisé pour désigner la réussite du passage vers l'Europe, « Boza » signifiant littéralement « la victoire ». Je pensais en moi-même, s'ils savaient la manière dont ils seront traités une fois en Europe...

Ce point mérite d'ailleurs d'être soulevé. Nous en avons discuté avec les membres de l'associations MAEJT, mais également avec Simon Lebon, un migrant originaire de la RDC avec qui nous avons pu discuter lors de notre visite à l'OMDH. Comment se fait-il que les migrants subsahariens aient si peu d'informations sur les conditions souvent dégradantes qu'ils risquent

de rencontrer en Europe ? Est-ce un manque d'information ou un choix délibéré malgré la connaissance des risques ?

La réponse est que, bien souvent, ce sont les proches déjà installés en Europe qui véhiculent une image idéalisée du continent. Ils envoient des photos, racontent un quotidien apparemment paisible, sans évoquer les difficultés rencontrées. Ces récits sont embellis et créent un véritable imaginaire collectif autour de l'Europe, qui est donc perçue comme un espace de réussite et de liberté.

Il n'existe apparemment que très peu de campagnes de sensibilisation à ce sujet dans les pays d'Afrique subsaharienne. Et quand bien-même, la plupart préfèrent fermer les yeux, ne pas y croire et se lancer malgré tout dans ce long périple.

## *§2. Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH)*

L'OMDH est une association qui a pour principale mission d'offrir des informations sur la procédure d'asile au Maroc et oriente les demandeurs d'asile vers l'HCR. Elle joue un rôle de premier contact dans la procédure d'asile et est également compétente pour ce qui concerne l'accompagnement juridique, administratif et humanitaire des réfugiés.

Au sein de l'OMDH travaillent des agents communautaires, ce sont des intermédiaires entre les communautés migrantes et ladite association. Leur rôle est essentiel. Ils ont pour mission d'expliquer les droits aux migrants, ils orientent ces derniers vers les structures adaptées en fonction des différents besoins (psychologiques, formation, éducation, santé).



Ces agents appartiennent souvent eux-mêmes aux communautés migrantes (congolaises, camerounaises, nigériennes, etc), ce qui permet de créer une relation de confiance et de communication. Leur présence permet également de surmonter les barrières linguistiques et culturelles.

Lors de notre visite auprès de l'OMDH, une soixantaine de migrants étaient présents. Nous avons eu l'opportunité d'échanger avec certains d'entre eux. Simon Lebon et son collègue, tous deux originaires de la République démocratique du Congo (RDC) sont étudiants au Maroc. Ils bénéficient d'un visa étudiant, ils n'ont donc pas eu à entamer une procédure auprès de l'OMDH à leur arrivée. Ils soulignent que la plupart des congolais viennent sans trop de difficultés au Maroc, souvent dans un but d'études.

La raison de leur présence à l'OMDH ce jour-là était administrative : ils avaient besoin d'un document délivré par ladite association, leur permettant de percevoir tous les mois une aide mensuelle d'environ 50 euros octroyée par l'État marocain. Nous avons pris le temps de nous écarter un peu de la procédure et avons beaucoup échangé avec eux dans un cadre plutôt informel sur un tas de sujets. Cet échange était très intéressant.

### *§3. Mouvement Africain des enfants et des jeunes travailleurs (MAEJT)*



Le Mouvement Africain des enfants et des jeunes travailleurs est une association qui œuvre dans plusieurs domaines liés à la protection et à l'autonomisation des enfants et des jeunes vulnérables. Son objectif est d'informer, d'éduquer, de responsabiliser, de protéger et de soutenir ces publics, en particulier les travailleurs et les jeunes, afin qu'ils puissent réaliser leurs rêves en Afrique. Le MAEJT cherche à faire entendre la voix des enfants et des jeunes travailleurs auprès des autorités et des décideurs afin de promouvoir et de respecter leurs droits.

L'association est actuellement présente dans 28 pays africains. La section Oujda, quant à elle, n'est née qu'en 2022.

Lors de notre séjour, Clara et moi avons eu l'occasion de passer plusieurs jours aux côtés de ladite association et de participer à la conférence organisée dans les locaux de l'AMSV. Cette conférence portait d'une part sur le recensement des différentes activités et formations menées par le MAEJT entre 2022 et 2025, et d'autre part, elle visait à analyser l'évolution des conditions de vie des migrants subsahariens au Maroc ces dernières années.

Ce qui était particulièrement intéressant, c'est qu'environ trente personnes étaient présentes, et toutes étaient-elles-même migrantes. Chacun exprimait son ressenti personnel, son vécu. On a donc pu analyser de façon directe la manière dont ils perçoivent ces évolutions.

Les échanges ont mis en évidence que les injustices et discriminations sont encore belles et bien présentes : tandis qu'un marocain formé se voit attribuer un salaire minimal de 5000Dh en pratique, MAEJT relève qu'un migrant, lui, aura un plancher de 4000Dh par exemple, les loyers sont également plus élevés pour les migrants, et l'accès aux transports publics, notamment aux bus, leur est encore parfois refusé.

Malgré ces difficultés persistantes, ils évoquent se sentir de plus en plus inclus dans la société. Ils estiment qu'il est désormais plus facile de trouver un emploi : un certificat, une certaine expérience ou une formation suffisent parfois. L'accès à l'éducation pour les enfants se fait plus facilement qu'avant, et les relations entre les marocains et les subsahariens semblent s'être améliorées ces dernières années.

En conclusion, les membres du MAEJT ainsi que les participants à la conférence ont souligné que, malgré la persistance de certaines discriminations, de nombreux changements positifs ont été observés au cours des dernières années, traduisant une intégration sociale en progrès.

### *§4. Fondation Orient-Occident*

La Fondation Orient-Occident est, à l'instar de l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), un partenaire du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). Cette association intervient principalement sur le plan social et éducatif.

Seuls les réfugiés reconnus par le HCR ont droit à l'assistance de la Fondation Orient-Occident. On remarquera que, bien souvent, les migrants s'adressent aux différentes associations sans connaître précisément leurs rôles et leurs domaines d'intervention. Dans ce cas, la Fondation procédera au référencement vers d'autres organismes partenaires du HCR.

Nous avons assisté à deux entretiens individuels, tous deux menés avec des migrants soudanais. Ces derniers expliquent leurs cas, les raisons pour lesquelles ils ont quitté leur pays, leurs parcours, la date à laquelle ils sont arrivés au Maroc, où ils en sont dans leur procédure, ce dont ils ont besoin,... A l'issue de ces échanges, l'association a orienté ces personnes vers les partenaires compétents selon les besoins identifiés, c'est le fameux référencement.

### *§5. Maroc Solidarité Médico-sociale (MS2)*

Maroc Solidarité Médico-sociale est une association médicale et humanitaire qui vise à apporter une assistance médicale, sociale et économique à toute personne ou population vulnérable.

À Oujda, il s'agit de la seule structure équipée d'un psychologue. L'association possède également deux appartements d'urgence – un dispositif ni formellement autorisé ni interdit par la législation marocaine.

Au-delà de son action de terrain, MS2 mène régulièrement des actions de plaidoyers et entretient de nombreux échanges avec les ministres de la santé et de l'intérieur afin de faire évoluer la prise en charge des personnes migrantes et vulnérables.

Le parcours d'accompagnement des bénéficiaires débute par un entretien avec la conseillère psychologique, dont le rôle est d'évaluer la situation et la vulnérabilité de la personne migrante. S'en suit alors un référencement.

Ce référencement peut être interne, au sein de l'association MS2, lorsque la personne nécessite un suivi médical, un hébergement d'urgence, une assistance humanitaire ou psychologique. Le référencement peut également se faire auprès de services publics tels que des structures de santé, ou vers des structures dans le but d'entreprendre une formation professionnelle ou encore un suivi administratif ou juridique. Finalement, ce référencement peut également se faire auprès de services associatifs, permettant alors un accompagnement juridique, socio-professionnel ou autre en fonction de besoins non-couverts.

## *§6. Ain Ghazal*

Nous avons eu l'opportunité d'échanger avec Madame Zara Zaoui, présidente de l'association Ain Ghazal à Oujda et avocate spécialisée en droit de la famille.

Crée en 2000, l'association Ain Ghazal s'est progressivement spécialisée dans l'accueil et la protection des femmes victimes de violences, dont font partie également les femmes migrantes. Depuis 2004, elle gère un centre d'hébergement qui permet aux femmes d'avoir un logement sûr, une prise en charge alimentaire, un suivi médical ainsi qu'un accompagnement social.



L'association dispose également d'un centre d'écoute, un espace neutre et confidentiel qui permet aux femmes d'être écoutées, conseillées, orientées et soutenues dans leurs démarches.

Le financement principal du centre d'hébergement est assuré par Sa Majesté le Roi du Maroc, ce qui témoigne d'un soutien institutionnel fort en faveur de la protection des femmes victimes de violences.

L'association articule ses actions autour de deux grands volets : d'une part, la protection juridique des femmes et des filles, à travers notamment l'assistance judiciaire et la sensibilisation au droit de la famille. D'autre part, l'autonomisation économique des femmes, par le biais de formations professionnelles dans les domaines tels que la boulangerie et la pâtisserie. Ces formations permettent d'obtenir un certificat, lequel permet aux bénéficiaires d'accéder à une reconnaissance officielle de leurs compétences et de favoriser leur insertion socio-professionnelle.

## *§7. Association de Coopération pour le Développement et la Culture (ACODEC)*

Le 26 septembre 2025, nous nous sommes rendues au sein des bureaux de l'Association de Coopération pour le Développement et la Culture. Sa mission est multiple :

- Contribuer à la réduction des effets de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale;
- Améliorer la situation de la population, et en particulier celle des quartiers périphériques et du milieu rural ;
- Responsabiliser les citoyens en renforçant leurs connaissances et leurs compétences en participation démocratique ;
- Promouvoir les droits humains et notamment droit de la femme et droit de l'enfant .

Ils entreprennent actuellement un projet, lequel peut être divisé en trois phases.

La première phase touche à la formation professionnelle des migrants, l'inscription des enfants à l'école et une formation permettant de comprendre davantage la Stratégie Nationale

d'immigration et d'asile. Les membres de l'association ont souligné une avancée importante en ce qui concerne l'éducation. En effet, une loi adoptée en 2021 rend désormais la scolarisation obligatoire pour tous les enfants, quel que soit leur situation administrative.

Dans la deuxième phase du projet, l'objectif est de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises lors de la première phase. Les migrants peuvent ainsi effectuer des stages professionnels. Cette phase est également axée sur l'aide médicale et l'hébergement d'urgence.

La troisième phase consiste à délivrer un certificat à la fin de la formation. Ce document, reconnu par l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), n'est accessible que pour les migrants ayant obtenu le statut de réfugié auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Le certificat permet de faciliter leur insertion professionnelle, même si dans les faits, tous les employeurs n'acceptent pas encore d'embaucher des réfugiés. Lorsqu'ils accèdent à un emploi, ils peuvent ensuite d'adresser au BRA dans le but d'améliorer leur statut dans le pays.

En parallèle de ce projet subdivisé en trois phases, ACODEC apporte une aide matérielle et humanitaire aux migrants, notamment à travers la mise à disposition d'un hébergement, de repas, de kits d'hygiène ainsi que de vêtements et couvertures.

Enfin, l'association mène des actions de plaidoyer en faveur des droits des migrants et de leur intégration sociale au Maroc.

#### *§8. Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étranger·e·s et migrant·e·s (GADEM)*

Créé en 2006, le GADEM est une association qui contribue à la mise en œuvre effective des droits des personnes étrangères et migrantes. Elle œuvre pour le respect et l'égalité de traitement pour tous, et contre toutes les formes de discrimination et de racisme.

Le GADEM maintient une forte implication de terrain, ce qui lui permet d'assurer un suivi des violations des droits des personnes migrantes. Dans ce cadre, elle s'engage à rencontrer directement des migrants afin d'évaluer leur sentiment d'inclusion notamment.

De plus, l'association réalise un travail de plaidoyer et d'accompagnement juridique, médical et éducatif des migrants. Elle publie régulièrement des rapports de référence sur la situation migratoire au Maroc. A ce sujet, Monsieur Azelif souligne « c'est important que l'État connaisse le point de vue des associations, mais les plaidoyers ne vont rien changer. L'État sait très bien ce qu'il fait ». Selon lui, documenter et dénoncer les violations à travers des rapports a bien plus d'impact que les plaidoyers institutionnels.

Ce qui distingue le GADEM des autres associations locales, c'est son positionnement courageux et engagé. Il n'hésite pas à dénoncer publiquement les arrestations illégales, les expulsions, les déplacements forcés ou encore les violations de la Constitution. Alors que cette dernière garanti à tous un procès équitable, la réalité est toute autre. Les procès devant les tribunaux se tiennent uniquement en arabe, ce qui crée une véritable barrière linguistique. Les migrants

n'ont ni droit à un traducteur, ni à une assistance juridique, cela compromet gravement leurs droits de la défense.

La question des recours pose également problème. Lorsqu'une personne se voit refuser la protection du HCR, elle peut introduire un recours, mais celui-ci s'effectue devant le HCR lui-même, parfois devant le même agent que celui ayant rendu la première décision. Une même logique existe au niveau du BRA, ce qui interroge la neutralité et l'efficacité des recours.

Au HCR, plusieurs autres problèmes peuvent être révélés : pour vérifier les informations fournies par les migrants, cette structure se base sur les données des centres de recherches. Ces centres sont composés majoritairement d'eurocéans et d'américains, dont les sources proviennent généralement des médias - cela ne reflète pas toujours la réalité du terrain.

On remarquera également que les formes de la procédures d'asile sont parfois bafouées, il y a cette barrière de la langue par exemple, les migrants ne sont pas toujours véritablement écoutés. Lorsqu'ils demandent à être entendus par une femme, ce droit n'est pas toujours respecté non plus.

#### *§9. Heinrich Böll*

L'association Heinrich Böll, affiliée au parti politique allemand « Les Verts » et située à Rabat, structure son action autour de trois axes : l'écologie, la démocratie et le genre, ainsi que la migration et la mobilité.

Concernant le troisième axe, l'association œuvre pour l'amélioration du cadre juridique et institutionnel lié à la migration. Elle cherche à influencer les politiques publiques, à proposer des alternatives légales, mais également à lutter contre les discours de haine et la xénophobie. Ces actions passent, entre autres, par l'organisation de formations et d'activités de sensibilisation.

Chaque année au mois de novembre, l'association organise des « Carrefours de la migration », un évènement qui rassemble des chercheurs, des auteurs, des artistes et des experts autour de la thématique migratoire. Ce projet prend la forme de débats, de projection de films, de représentations théâtrales, de concerts autour de la question de l'externalisation des frontières.

Lorsque nous avons posé la question de savoir si, selon eux, la situation des migrants s'était améliorée au cours de ces dernières années, les représentants de l'association étaient mitigés. Bien qu'il existe des avancées notables notamment grâce à la mise en œuvre de la SNIA, de nombreuses difficultés persistent.

Ils soulignent par exemple que, si l'accès à l'éducation s'est amélioré pour les enfants migrants, les situations précaires des parents entraînent une grande mobilité et compliquent cette scolarisation. De même, l'accès au logement demeure un enjeu majeur : même ceux qui ont les moyens nécessaires se heurtent souvent à des refus de locations ou à des loyers anormalement élevés. N'oublions pas que le Maroc est politiquement un pays de droite.

Les représentants de l'association évoquent aussi des lacunes structurelles et institutionnelles, telles que la disparition de certains ministères liés à la question migratoire<sup>12</sup> et le manque de personnel dans les organismes comme le HCR. Enfin, ils soulignent que le renforcement des frontières, lié à des enjeux internationaux, participe à une régression en matière de droits humains.

#### *§10. Association d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable (AMSV)*



L'association d'aide aux migration en situation Vulnérable est une association locale créée en 2017, basée à Oujda, qui nous a accueillies lors de notre séjour au Maroc. Il s'agit d'une association composée de membres bénévoles. Elle n'accepte aucun financement européen, afin d'éviter une quelconque influence.

Elle œuvre principalement dans les zones frontalières entre le Maroc et l'Algérie, où la question migratoire à une dimension particulièrement sensible.

L'action de l'AMSV se concentre sur l'identification et la prise en charge des migrants et réfugiés décédés dans ces zones frontalières, ainsi que sur les procédures d'inhumation afin de garantir un enterrement digne. Elle joue également un rôle très important dans l'accompagnement des familles de migrants portés disparus ou détenus des deux côtés de la frontière. Ainsi, elle intervient aussi bien auprès des familles marocaines dont les proches sont portés disparus ou sont emprisonnés en Algérie, qu'auprès des familles algériennes qui ont perdu leurs proches au Maroc.

Depuis 2024, l'Algérie impose l'obtention d'un visa pour les marocains voulant se rendre sur le territoire algérien. Tout passage irrégulier sera passible de détention ou de violence pour les ressortissants marocains. À l'inverse, les ressortissants algériens qui franchissent illégalement la frontière marocaine ne sont généralement pas emprisonnés, mais sont exposés à des risques de disparition ou de violences.

L'objectif principal de l'AMSV est donc de soutenir les familles dans leurs démarches de recherche, d'identification et de libération des personnes disparues ou détenues. Cela se fait généralement par le réseautage informel : par exemple, un ancien détenu libéré va porter à la connaissance de l'association le nom des détenus avec qui il partageait sa cellule, cette dernière pourra alors informer ses proches de sa situation.

En parallèle, elle prévoit des formations pour les étudiants, doctorants, chercheurs et journalistes notamment afin de sensibiliser à la question migratoire et de promouvoir une meilleure compréhension des réalités vécues aux frontières.

---

<sup>12</sup> En 2021, le ministère chargé de la migration a été supprimé et ses compétences ont été réparties entre le ministère des Affaires étrangères et la Coopération africaine et des marocains résidant à l'étranger. Cela a donc créé une perte d'autonomie politique, une perte de visibilité de la question migratoire dans les politiques publiques et une coordination plus difficile entre les acteurs institutionnels et associatifs.

Par ailleurs, plusieurs fois par an, et dans différentes villes et localités, l'AMSV organise des rencontres avec les familles de personnes détenues ou disparues en mer. Ces moments constituent des espaces d'échange et de soutien particulièrement significatifs sur le plan humain.



Le 13 septembre 2025, premier jour de stage. Ce jour-là, l'émotion était très forte. Nous rencontrions les familles, les proches des migrants disparus en mer et détenus dans les prisons algériennes. Tous avaient avec eux une image, une photo de leur enfant, leur frère, leur mère. Ces personnes ont perdu un être cher et nourrissent encore l'espoir de pouvoir un jour les retrouver.

Ce moment était particulièrement touchant parce que, d'un coup, on avait en face de nous une réalité bien concrète de la migration. Je savais qu'il y avait des disparitions, des détentions, des naufrages. Mais cela restait quelque chose de lointain, presque abstrait. Et puis là, on comprend que la migration n'est pas seulement un mouvement géographique : c'est une épreuve pour les migrants eux même, pour les familles, les proches. Cela implique des choix douloureux et des risques que souvent nous sous-estimons.

En 2017, on recensait environ trente disparus et détenus en Algérie. Aujourd'hui, ce nombre atteint 582. Ces trois dernières années, l'association affirme avoir libéré plus d'un millier de détenus en Algérie. C'est une belle victoire, mais les défis restent encore très nombreux, la bataille est encore longue.

Bien que les frontières entre l'Algérie et le Maroc soient officiellement fermées depuis 1994, la liberté de circulation entre les deux pays n'avait pas totalement été remise en cause. Les relations entre l'Algérie et le Maroc se sont toutefois fortement détériorées ces dernières années, au point où, en 2024, l'Algérie décide de rétablir un régime de visas pour tous les détenteurs de passeports marocains.



Saidia: zone frontalière militairement contrôlée

Cette dégradation des relations diplomatiques a de lourdes conséquences. Les familles des migrants détenus en Algérie ne peuvent plus se rendre sur place sans visa pour rendre visite à leurs proches.

Le contact avec les avocats algériens est souvent difficile, ce qui complique le suivi des dossiers. Les familles ignorent également comment transférer de l'argent à leurs proches incarcérés, et lorsqu'elles parviennent à trouver un intermédiaire ou un avocat, il arrive fréquemment qu'il s'agisse d'une escroquerie.

L'association rencontre des problèmes dans la procédure de rapatriement des corps vers le Maroc, tandis que les liens entre les associations marocaines et les associations algériennes ont été rompus sous la pression des autorités algériennes.

Face à ces difficultés, l'AMSV propose plusieurs domaines d'action. Elle envisage d'envoyer une correspondance au Conseil national des droits de l'homme (CNDH), institution chargée de veiller à la protection et la promotion des droits et libertés fondamentaux, ainsi qu'au respect de la dignité humaine.

L'association envisage également d'écrire une lettre d'amitié au président algérien pour demander une grâce générale pour les détenus marocains. Elle souhaite également contacter le Tribunal africain des droits de l'homme et des peuples afin d'attirer l'attention internationale sur la situation des migrants disparus et détenus en Algérie.

## Section 2. Organisations étatiques et internationales

### *Sous – section 1. Organisation Internationale pour les Migrants (OIM)*

L'Organisation internationale pour les migrants est la principale organisation internationale dans le domaine de la migration au Maroc. Elle agit avec ses partenaires afin de pallier aux défis relatifs aux flux migratoires, de favoriser la compréhension des questions de migration, de promouvoir le développement économique et social à travers les migrations et œuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

L'organisation vise à fournir une assistance efficace et respectueuse des droits humains aux migrants, à renforcer les capacités des États et des acteurs internationaux en matière de gestion migratoire, à favoriser le dialogue et la coopération régionale et mondiale, à soutenir l'intégration et le développement liés à la migration, à contribuer aux réponses humanitaires et à faciliter le retour volontaire et la réinsertion des personnes migrantes, tout en luttant contre le trafic et la traite des êtres humains.

Tout ça, c'est ce que nous pouvons lire sur le site de l'OIM. Mais je ne vais pas vous cacher que notre rencontre avec cette organisation était un peu redoutée. Nombreuses sont les associations qui pointent du doigt l'OIM comme étant une institution hypocrite. En effet, l'OIM occupe un rôle plutôt institutionnel et international. Cette organisation coordonne les politiques migratoires, travaille en partenariat avec les états et les organisations internationales, et met en oeuvre des programmes à grande échelle. Cela la place dans une position plus distante des réalités quotidiennes des migrants.

Les associations critiquent particulièrement leur politique de retours « volontaires ». Officiellement, le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) consiste à proposer aux migrants qui souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine une manière sûre et encadrée de le faire. En d'autres termes, les migrants sur la route de l'exil souhaitant rentrer chez eux peuvent faire appel à l'OIM pour les aider dans leurs démarches. L'OIM s'occupe alors de réserver les billets d'avion, d'accompagner les plus vulnérables jusqu'au pays d'origine ou de faciliter l'obtention de documents de voyage.

Or, selon de nombreuses associations, ce retour n'est que fictivement volontaire. Certains migrants rapportent qu'en se rendant à l'OIM pour une toute autre demande, par exemple

une assistance juridique, ils se voient fortement encouragés, voir incités à repartir dans leur pays.

Au Maroc, les contraintes économiques ou administratives telles que l'absence de titre de séjour ou l'accès limité au travail peut rendre la situation des migrants à ce point précaire qu'ils n'ont en réalité pas d'autre choix que de partir s'ils veulent survivre, cela revient donc à ce que cette solution soit forcée.

Il est également important de souligner que l'OIM reçoit des financements de plusieurs états et institutions internationales, dont l'Union européenne. Une part de ce financement est destiné à des programmes de gestion des frontières et de contrôle des flux migratoires dans les pays comme le Maroc. Dans ce contexte, et avec une politique européenne visant à renforcer les frontières, l'OIM, bien qu'humanitaire sur le papier, est parfois perçue par les associations comme participant à une logique européenne de contrôle migratoire.

À côté de ces programmes de retours volontaire, l'OIM est une organisation qui fait des plaidoyers aux institutions marocaines, auprès des politiques parlementaires et parfois aux associations ou aux migrants dans le but de sensibilisation.

### *Sous – section 2. Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)*



Le Conseil national des droits de l'homme n'est pas directement une organisation internationale. Il s'agit d'une instance nationale, indépendante, créée par l'État marocain afin de promouvoir et protéger les droits et libertés humaines.

Lors de notre séjour, nous avons eu la chance de rencontrer Monsieur Mohammed Amarti, ancien professeur à la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Oujda, il est actuellement membre du Conseil national des droits de l'Homme et président de la Commission régionale des droits de l'Homme de l'Oriental.

Ce dernier a parcouru avec nous le rôle central joué par le Conseil national des droits de l'Homme au Maroc. Le CNDH collabore avec des organisations internationales telles que le HCR ou l'OIM. Il entretient des relations étroites avec la police et la gendarmerie au Maroc, à ce point qu'il prévoit régulièrement des formations pour ces agents au sujet de la migration.

Cette instance nationale est habilitée à recevoir des plaintes des migrants concernant des violations de leurs droits fondamentaux. Elle rédige des avis sur les projets de loi, des rapports sur la situation migratoire et établit des recommandations sur les textes qui concernent les migrants. À titre d'illustration, son rapport sur la situation migratoire au Maroc, intitulé « Étrangers et Droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle », a eu une réelle influence sur la politique migratoire au Maroc.

### *Sous - section 3. Limites et défis des acteurs de l'assistance migratoire*

Le 25 septembre 2025, le Mouvement Africain des enfants et des jeunes travailleurs (MAEJT), organisait une conférence réunissant plusieurs associations locales, notamment l'AMSV, médecins sans frontières, ACODEC, pionniers du changements, MS2, ALCS, droits et justice. Cette rencontre a permis de mettre en lumière les nombreux défis auxquels sont confrontés les acteurs de l'assistance aux migrants.



#### *§1. Manque de coordination entre les acteurs*

L'un des problèmes majeurs soulevés est la multitude d'associations locales, dont les rôles respectifs ne sont pas toujours clairement définis. Après trois semaines passées à Oujda et après avoir rencontré toutes ces associations, il persistait pour moi une certaine confusion quant aux rôles joués par ces dernières. Il est évident que pour un migrant ne parlant pas la langue par exemple, il doit être d'autant plus difficile de comprendre vers quelle structure se tourner.

Pour pallier à cette confusion, il a été proposé de créer un guide qui reprendrait les différentes associations et leurs missions respectives. Bien qu'un système de référencement soit déjà mis en place à Oujda, il ne couvre pas toutes les associations et reste limité. L'idée central est que la collaboration entre les associations doit primer sur la concurrence, en mettant les besoins des migrants avant les intérêts propres de chaque structure.

#### *§2. Non-reconnaissance des formations*

Un autre défi important concerne les formations dispensées par les associations. Très souvent, les certificats délivrés par les associations à la fin des formations prévues ne sont pas suffisants et ne sont pas reconnus par l'État, qui bloque les migrants dans leurs projets professionnels.

Les associations envisagent donc de mener un plaidoyer collectif pour que les attestations délivrées soient officiellement reconnues. Cela permettrait aux migrants motivés d'accéder à des opportunités de travail et d'insertion sociale.

#### *§3. Contraintes financières et crise économique*

En raison de la crise économique, il existe une grosse coupure budgétaire au Maroc. Le budget alloué à la question migratoire a été réduit, et certains postes au sein du HCR, de l'OIM et même des ministères ont été supprimés. Cette diminution des ressources humaines et financières rend le travail de lutte encore plus difficile et les conditions pour les migrants encore moins bonnes.

On voit que la plupart des associations locales qui travaillent sur cette question manquent de budget. Or, lorsqu'elles sollicitent des financements externes, notamment de l'Union

europeennes, elles peuvent être contraintes de suivre des directives qui ne correspondent bien souvent pas aux besoins des migrants. Certaines politiques européennes privilégient le renforcement des frontières et le contrôle des flux migratoires, ce qui peut limiter la portée de l'aide humanitaire. L'OIM, en particulier, est parfois critiquée pour ses programmes de retours volontaires, qui peuvent entrer en tension avec les objectifs des associations locales.

#### *§4. Dépendance institutionnelle et contraintes politiques*

Les associations et les organisations internationales doivent souvent obtenir l'approbation des autorités marocaines pour la réalisation de leurs projets. Cette validation est forcément influencée par les préférences politiques du pays, ce qui complique la mise en œuvre d'initiatives qui seraient réellement centrées sur les besoins des migrants. À titre d'exemple, l'OIM est un acteur qui a besoin de la validation des autorités pour entamer ses projets. Comme l'OIM finance certaines associations locales, toute restriction ou refus de financement a un effet en cascade et affecte directement les projets et services proposés aux migrants.

#### *§5. Hypocrisie de certaines associations*

Au cours de notre voyage, plusieurs acteurs nous ont fait part de tensions internes et d'hypocrisie au sein du milieu associatif. Bien que MS2 soit une association partenaire de l'OMDH et qu'elle occupe une place importante dans le réseau d'aide aux migrants, nous avons été interpellés par les critiques à son égard.

En effet, MS2 se présente comme une structure militante, sensible aux réalités de la migration : vulnérabilité, discriminations, précarité et violences institutionnelles. Pourtant, certains comportements observés ou rapportés nous ont semblé en décalage avec les valeurs affichées. Par exemple, lors d'une distribution de kits d'hygiène, une femme migrante est accusée d'avoir volé deux kits. La réaction violente de la responsable de l'association nous a profondément choqué.

Par ailleurs, plusieurs acteurs ont également souligné le rôle des financements européens dans le fonctionnement de certaines associations. Ces financements, indispensables à la survie de nombreuses structures, peuvent parfois entraîner des logiques de gestion interne contestée. Une partie des fonds alloués seraient apparemment utilisés à des fins personnelles.

#### *Sous – section 2. Illustration : Conférence transnationale de Rabat*



Du 3 au 5 octobre, Clara et moi avons eu la chance d'être conviées à une conférence organisée à Rabat par l'association des Réfugiés et Communautés Migrantes (ARCOM), en collaboration avec l'association Interact, portant sur « Le droit de partir et de rester vivre en dignité : la parole aux migrants ».

Cet évènement a réuni un large éventail de participants : des associations venues du Maroc, d'Algérie et de Libye, mais également des organisations internationales, des

chercheurs, des stagiaires et surtout des migrants eux-mêmes, invités à partager leurs expériences et leurs difficultés.

### *§1. Difficultés procédurales et juridiques*

La conférence, répartie sur trois jours, s'articulait autour de plusieurs panels. Le premier portait sur les problématiques rencontrées au long du parcours migratoire. Sur le plan procédural, les intervenants ont notamment dénoncé les arrestations arbitraires et discriminatoires subies par de nombreux migrants, y compris ceux en situation régulière. Lors de ces interpellations, les forces de l'ordre rédigent un procès-verbal que le migrant devra signer, sans toujours en comprendre le contenu en raison de la barrière linguistique.

A propos de ces arrestations, je pense au témoignage d'un migrant soudanais, qui nous a fait part de son histoire. Il explique : « j'ai été arrêté par les autorités. Ils m'ont tout pris, mes papiers, mon téléphone, mes biens. J'ai dû leur payer une grosse somme d'argent pour qu'ils me laissent partir».

En cas de procédure judiciaire, les migrants se voient généralement attribuer un avocat commis d'office, par manque de moyens financiers. Toutefois, plusieurs témoignages ont mis en évidence un manque d'implication de ces avocats, souvent contraints de travailler sous la directive et l'influence des autorités étatiques, ce qui limite leur indépendance.

### *§2. Santé mentale des migrants*

La question de la santé mentale des migrants suscite une attention croissante. De nombreux phénomènes de dépression, troubles psychologiques voir suicides sont observés au sein des communautés migrantes. Il paraît essentiel de leur offrir un accompagnement psychologique adapté. Or, dans plusieurs villes, comme Oujda, il manque véritablement de ressources humaines et structures pour mettre en place de tels services.

### *§3. Influence de l'Union européenne sur les déplacements des migrants*

L'Union européenne adopte depuis plusieurs années une politique de renforcement de ses frontières. Cela se traduit par une militarisation accrue des frontières via Frontex, agence chargée de surveiller les frontières extérieures ou encore la construction de barrières physiques et numériques.

Ce qui est paradoxal c'est que l'UE continue de développer des partenariats économiques et sécuritaires avec plusieurs pays d'Afrique. Cette approche de coopération et de développement à des effets indirects sur les dynamiques migratoires.

A titre d'exemple, l'accord signé entre l'Union européenne et le Rwanda en 2024, officiellement destiné à promouvoir les chaînes de valeur durables pour les matières premières critiques, confère au Rwanda un rôle stratégique dans l'exportation de minéraux essentiels à la transition énergétique européenne. Or, plusieurs observateurs indiquent que le Rwanda ne dispose pas de ces ressources minérales. Une partie importante de ces minéraux provient en réalité de la République démocratique du Congo, où leur extraction créée de

véritables conflits armés. En renforçant le rôle du Rwanda, l'Union européenne contribue donc indirectement à des déséquilibres régionaux, susceptibles d'alimenter les déplacements forcés de population.

Cela illustre la complexité de l'action extérieure européenne, qui participe involontairement à des dynamiques migratoires qu'elle cherche par ailleurs à maîtriser.

On remarquera donc qu'il subsiste de nombreux défis pour les acteurs de l'assistance migratoire au Maroc. Ces obstacles mettent en évidence la complexité des enjeux migratoire mais également la nécessité d'une approche multisectorielle.



## Partie 2. Mon expérience personnelle



# Introduction

Sur le plan plutôt personnel, j'aimerais commencer par remercier infiniment la Clinique juridique Rosa Parks, sans laquelle je n'aurais jamais entrepris un tel voyage. Ce séjour au Maroc fut de loin la plus belle expérience de ma vie.

C'est un voyage qui m'a fait grandir, qui m'a forgé mais surtout, qui m'a fait rendre compte des réalités dans les pays d'Afrique. Je suis rentrée grandi, avec des souvenirs pleins la tête, mais également des connaissances beaucoup plus fines des réalités migratoires. Ce voyage m'a donné l'envie d'explorer davantage ce sujet dans ma vie future.

## Section 1. Rencontres marquantes



J'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes incroyables, que j'espère de tout cœur pouvoir revoir. La rencontre avec Aymane m'a beaucoup marquée. Alors que Clara et moi marchons dans la rue, nous nous faisons accostées par un garçon. Puisque cela est récurrent, nous n'y prêtions pas attention, « c'est encore un vieux lourdaud ».

Le jour qui suit, nous le recroisons. Nous prenons alors le temps d'écouter ce qu'il a à nous dire. Il nous explique qu'il est allé plusieurs années en France et que ça lui fait plaisir d'entendre des personnes parler cette langue. Nous discutons quelques minutes et échangeons nos numéros de téléphone. Le soir venu, nous nous retrouvons.

Aymane est marocain, mais il a vécu une grande partie de sa vie en France. Il est atteint d'une maladie rare, dont les soins ne sont pas dévolus au Maroc : c'est la raison de son départ vers l'Europe en 2020. Comme sa famille a peu de revenus, son père n'a su rester que 3 jours avec lui, avant de repartir dans leur pays. Lui est resté 4 ans en France. Il explique avoir été de foyers en foyers, dans des quartiers plutôt défavorisés, ce qui l'a poussé, à l'époque, à se trouver dans des situations assez limites.

Malgré tout, il souhaite au plus haut point y retourner. Son père est pensionné, sa mère, ses frères et sœurs ne travaillent pas, et malgré l'envie qu'ils ont de travailler, aucune opportunité d'emploi ne s'offre à eux. Aymane, lui, a postulé dans presque toutes les enseignes à proximité mais n'a jamais été rappelé. Sa famille a énormément de mal à finir les fins de mois. Son histoire nous touche.

Après des heures à discuter, nous décidons d'aller boire un verre. Clara et moi ne connaissons rien à Oujda, donc c'est lui qui nous guide.

Lorsque l'on entre dans le bar où il a choisi de nous emmener, le président de l'AMSV est assis juste devant nous, c'est une belle coïncidence. Il nous invite à rejoindre sa table. C'est ainsi que la première rencontre se fait entre les deux individus. Les jours qui ont suivi, Aymane s'est rendu plusieurs fois à l'association, pour discuter, pour remplir des documents, imprimer des papiers. Aujourd'hui, l'AMSV est en train de tout mettre en place pour organiser son retour en

France, ils ont pris contact avec l'avocate de Aymane, avec la dame responsable de sa mise en foyer à l'époque,...

Alors que cette rencontre a été particulièrement touchante, elle m'a également permis de voir la réalité économique de nombreuses familles au Maroc. Je comprends que partir en Europe n'est pas seulement une envie, c'est un besoin. Il manque d'opportunités de travail au Maroc et de soins adaptés.

Nous gardons des contacts réguliers avec Aymane, en espérant le revoir lorsqu'il aura franchis la frontière française.

Il y a Najoua aussi, dont il me semble indispensable de vous parler. Souvenez-vous, le 13 septembre, premier jour de notre stage, nous avons fait cette rencontre avec les familles des migrants détenus et disparus à Berkane. Pour être honnête, je ne trouvais pas trop ma place et j'étais presque mal à l'aise d'être présente ce jour là. J'ai tendance à beaucoup (trop) réfléchir et à me poser pas mal de questions. J'avais l'impression que les familles étaient dérangées par notre présence, je sentais des regards insistants et j'étais plutôt mal à l'aise.



À l'issue de cette rencontre, à ma plus grande surprise, tout un groupe de personnes adorables sont venues vers nous pour nous souhaiter « marhaba ». Clara et moi étions invitées à aller prendre le thé et le diner dans toutes les familles. Toutes étaient si accueillantes. Dans ces personnes, Najoua. Elle n'a plus de nouvelles de son frère depuis des mois, parti vers l'Algérie quelques mois plus tôt.

Après avoir échangé quelques jours avec elle sur WhatsApp, nous nous sommes retrouvées à Oujda, non loin de la faculté où elle étudie. Nous avons passé la soirée à rire, à nous balader, à découvrir, grâce à elle, tous les plus beaux coins de la ville, c'était magnifique. Nous nous sommes revues plusieurs fois cette semaine-là.

Je pense, et vous le savez aussi bien que moi, que la convivialité au Maroc est l'une des choses les plus remarquable du pays. Je ne pourrais pas vous dire le nombre de fois où nous avons été invitées à diner chez des familles et à partager un repas. Ces instants de convivialité ont été pour moi parmi les souvenirs les plus précieux de mon séjour.

## Section 2. réflexions culturelles

À Oujda, une des réalités les plus marquantes selon moi est le nombre de personnes en situation de handicap dans les rues qui mendient pour survivre. Lorsque j'ai posé la question à certaines personnes de la raison d'une telle présence, nous avons appris qu'il n'existant



pratiquement aucun revenu de remplacement ou aide suffisante à leur égard. Les centres d'accueil sont quant à eux limités au niveau de leur capacité.



La pauvreté est très présente au Maroc. Après avoir discuté avec de nombreuses personnes, on se rend compte d'une réelle crise économique. Même les personnes ayant un bon poste rencontrent de grosses difficultés financières.

Moi qui ne m'étais jamais rendue au Maroc auparavant, j'avais une image très idéalisée du pays, j'imaginais que toutes les villes étaient similaires à Marrakech. Oujda m'a confrontée à une réalité toute autre, plus authentique. Les habitations y sont souvent précaires, la ville est moins entretenue et les signes de difficultés économiques sont bien visibles au quotidien. Beaucoup de familles ont du mal à joindre les deux bouts.

Par ailleurs, j'ai été frappée par le fait que la majorité des cafés sont presque exclusivement fréquentés par des hommes. Cette réalité renvoie à des normes religieuses que je ne me permets pas de juger, mais lors de notre visite de la ville avec Najoua, cette dernière nous a en effet expliqué que les trois quart des établissements étaient réservés aux hommes. Certains toléraient les femmes, mais notre entrée dans ces lieux faisaient peser sur nous des regards fort insistants. Ce n'était jamais hostile mais d'un point de vue européen, c'est interpellant.

Et puis, comme nous le savons tous, il y a eu ces manifestations de la *Gen Z* concernant la liberté et la dignité des jeunes marocains. Ces derniers réclament des écoles et des hôpitaux, ce sont des nécessités. Ces rassemblements visaient à dénoncer une politique qui priorise les grands projets sportifs, dont la Coupe d'Afrique des Nations 2025 et la Coupe du monde 2030, au détriment des services publics.

Pour faire le lien avec la question de la précarité au Maroc, un grand nombre de routes, de bâtiments étaient en rénovation lorsque nous étions sur place : les habitants nous ont confirmés que ces rénovations sont tout à fait exceptionnelles, cela n'arrive jamais. Elles ont pour unique but de faire bonne figure lorsqu'elles vont accueillir les autres pays pour ces différentes coupes de football.



À Oujda, ces revendications étaient très intenses, la ville a été bouleversée. J'ai été témoin direct de scènes de tensions très fortes : feux de poubelles, cris, hurlements, courses, déplacements de police.

Le premier soir des hostilités, sans savoir ce qui allait arriver, j'étais de sortie avec des amis. Nous étions à la « fac » pour aller voir une pièce de théâtre. Quand nous sommes sortis du bâtiment, j'avais peur. Nous sommes partis nous réfugiés plus haut dans la ville, impossible de me reconduire à mon logement en raison de routes barrées, nous avons dû attendre

quelques heures. Les personnes avec qui j'étais étaient fort peinées et inquiètes : deux de leurs amis ont dû partir d'urgence à l'hôpital.

Ces soir-là, les forces de l'ordre ont commis des abus. Les revendications portées par ces jeunes sont fondamentales. Voir la manière dont elles étaient réprimées m'a marquée. Cela m'a permis de mesurer à quel point la question des libertés et des droits humains est au cœur du quotidien de la jeunesse marocaine.

On parle surtout du Maroc comme un pays de transit. Mais le Maroc est un pays de départ également et toutes ces observations m'amènent à comprendre davantage les raisons de leurs départs vers l'Europe.

## Conclusion

Ce séjour au Maroc a été une expérience extrêmement enrichissante, me permettant de saisir toute la complexité des réalités sociales, économiques et migratoires du pays. J'ai découvert un Maroc authentique, loin des images idéalisées que je pouvais en avoir.

Les histoires d'Aymane, de Najoua et de tant d'autres ont renforcé ma conviction que la migration ne peut être réellement comprise qu'en écoutant celles et ceux qui la vivent. À travers leurs récits, j'ai mesuré l'impact concret du chômage, de la précarité, des limites du système de santé et des inégalités sociales sur les trajectoires migratoires. Ce stage m'a permis d'observer de près les réalités de terrain, mais aussi le rôle crucial joué par les associations locales, souvent en première ligne face à des situations humaines complexes.

Cette immersion m'a donné envie de poursuivre mes recherches sur les droits accordés aux migrants au Maroc, leur statut et les obstacles juridiques et administratifs auxquels ils sont confrontés. Clara et moi souhaitons approfondir notre réflexion sur les droits minimaux garantis à ces personnes, ainsi que sur les lacunes et les pistes d'amélioration possibles au sein du cadre juridique marocain.

En définitive, ce voyage a été pour moi une étape essentielle, tant sur le plan personnel qu'académique. Il m'a apporté bien plus que ce que je pouvais en attendre : il m'a fait grandir et m'a ouvert les yeux sur des réalités souvent invisibles. Il constitue aujourd'hui une véritable motivation pour orienter mes futures recherches et mon engagement dans le domaine des droits humains et de la migration.